

Compte-rendu de la réunion du 16 avril 2021

Le conseil municipal approuve par délibération

⇒ Taux d'imposition 2021

Aucune modification ne sera appliquée cette année

Taxe Foncière: 18.17

Taxe Foncière non bâti: 51.23

Selon la réforme fiscale de 2020, les parts communales et départementales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

⇒ Vote du budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT	429 176.11
INVESTISSEMENT	110 908.64
TOTAL	540 084.75

⇒

Subventions allouées aux associations

- Les Gardes d'Honneur de Lorette
- Le Football club de Servins
- L'Athlétique club de Servins
- Le club de Gymnastique de Servins
- L'Harmonie d'Ablain-St-Nazaire pour sa participation au 11 novembre
- La Gohelle en Balade
- Les Amis de St Roch

En 2020, suite à la pandémie, aucune subvention n'a été versée aux diverses associations.

Une prime exceptionnelle de 100€ sera allouée à chaque association cette année pour soutenir leur activité.

⇒ Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie

La mutualisation de la commande publique entre les 36 communes adhérentes et l'Agglomération de LENS LIEVIN constitue une priorité afin de réduire les coûts.

⇒ Groupement de commandes pour la location et la maintenance des défibrillateurs

Pour répondre à la demande formulée par plusieurs communes, la CALL souhaite lancer un groupement de commandes pour la gestion des défibrillateurs (dispositifs médicaux qui aident à la réanimation des victimes d'arrêt cardiaque).

La CALL propose cette prestation sous la forme d'un contrat de location et de maintenance annuelle d'une durée de 4 ans. La commune envisage l'installation de ce dispositif à la Salle Associative qui viendra en complément de celui déjà installé à la Mairie.

⇒ Elaboration d'un pacte de gouvernance 2020-2026

L'objectif est d'associer plus étroitement les communes membres à l'administration de leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Cette loi cherche à ajuster les équilibres entre les communes et les intercommunalités : mutualiser des services, mise en oeuvre d'outils communs

En aucun cas, ce pacte n'interfère dans la gestion de notre commune.